

CONSEIL MUNICIPAL DRINCHAM

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

L'indemnité de confection de budget et de conseil sera versée au receveur municipal selon les barèmes en vigueur.

Le transfert de la compétence "Entretien des espaces Verts" au SIVOM de l'Aa et de la Colme est approuvé à l'unanimité. Ce transfert sera effectif au 1er juillet 2015.

Les primes attribuées au personnel d'entretien et administratif sont revalorisées de 2%.

La Commune adhèrera au groupement d'achat du Centre de Gestion du Nord. Cela concerne la dématérialisation des procédures, la télétransmission des actes et la sécurité des systèmes d'information.

La toiture de l'école sera refaite pour un coût de 10 991,25 € HT. L'option choisie est de remplacer le chéneau existant par une gouttière après modification du toit. Dans le cadre d'un partenariat, les tuiles seront financées par la société Imérys. La commune fournira la sous-toiture et l'ensemble des liteaux et le contre-lattage pour un coût de 2 427 € HT.

Un avis favorable est donné au transfert de la compétence "Défense extérieure contre l'incendie" à Noréade. Il s'agit de la prise en charge de l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Le coût est fixé à 3 € par habitant.

La cotisation au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre baisse d'environ 2%. Elle s'élèvera à 3 € par habitant pour 2015 et continuera d'être fiscalisée.

En matière de tarifs communaux, le coût du repas à la cantine scolaire est inchangé à 2,10 €.

Location de la salle polyvalente: 290 €

Concession au cimetière le m2: 62 €

Un point est fait sur les affaires communautaires, en matière de voirie, de développement économique, de finances et d'enfance jeunesse.

Le columbarium sera aménagé au cimetière communal.

Un nouveau contrat de location de copieur sera conclu, pour 4 ans, avec l'UGAP pour un coût trimestriel de 91,99 € HT.